



MINISTRE DE LA COMMUNICATION  
ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

\*\*\*\*\*

\* Comité de Régulation des Télécommunications \*

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi  
\*\*\*\*\*

Bamako, le 25 AOÛT 2006

## Agrément d'Installateur Privé de Télécommunications N° 005 / 2006

**Le Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications (CRT)**

- Vu** l'Ordonnance n° 99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les télécommunications en République du Mali ;
- Vu** la Loi n°01-005 du 27 février 2002 portant modification de l'ordonnance n°99-043/P-RM du 30 septembre 1999 ;
- Vu** le Décret n°00-226/P-RM du 10 mai 2000 déterminant les modalités de déclaration pour l'établissement de réseaux et/ou l'exploitation de services de télécommunications soumis à déclaration ;
- Vu** le Décret n°00-227 du 10 mai 2000 fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Régulation des Télécommunications ;

accorde à :

**Nom** : MEGASAT SA

**Raison sociale** : Installateur Privé de Télécommunications

**Adresse** : SEMA GEXCO Badalabougou SEMA Rue 136 Porte 59

L'agrément l'autorisant à établir et à entretenir, sur toute l'étendue du territoire national, des installations privées de télécommunications dans la limite des lois et règlements en vigueur au Mali.

Le présent Agrément est accordé à titre précaire et révocable. Il est valable jusqu'au 23 août 2009.



*Modibo Camara*  
**Modibo CAMARA**